

soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit lu pour la troisième fois dans six mois de cette date.

J'ai écouté avec une attention spéciale la description détaillée que nous a donnée, l'autre soir, l'honorable ministre du Travail (l'honorable M. Robertson) de son voyage à travers l'Ouest canadien et des conditions actuelles dans notre pays. C'était un tableau très saisissant qui nous apportait la preuve de ce que nous croyions peut-être déjà, à savoir que notre condition financière, tant dans l'administration du Gouvernement que dans nos administrations municipales, n'est pas aussi prospère qu'elle l'était il y a quelques temps. Je n'étais pas ici lorsque l'honorable représentant de Manitou (l'honorable M. Sharpe) a parlé sur ce bill. J'ai lu ses observations et je crois qu'elles sont dans la note juste. S'il y a un temps, dans l'histoire de notre pays, où il faut pratiquer l'économie et la prudence dans l'emploi de notre argent, c'est bien le moment actuel. A ce point de vue, nous traversons probablement la période la plus importante depuis l'établissement de la Confédération.

Il me semble absolument inutile de nommer une commission du tarif au temps actuel. Une commission du tarif peut être une bonne chose, mais pourquoi tant se presser? Comme la commission précédente avait été nommée par arrêté en Conseil, on en a facilement coupé l'existence, et nous épargnons maintenant les dépenses considérables que nous ferions pour elle, si elle fonctionnait encore.

Bien que la Commission du tarif instituée sous l'empire du présent projet de loi ne serait pas un corps judiciaire, elle posséderait néanmoins des pouvoirs d'enquête très étendus. Selon que je comprends le bill, la Commission aurait non seulement le pouvoir de faire enquête sur le coût des produits ouverts au Canada, mais même à l'étranger, dans tous les pays du monde. C'est un mandat très vaste. J'ignore si l'intention des auteurs du bill est d'établir des agences à Paris, Londres, Bruxelles, Berlin, Vienne, au Japon, en Chine, en Australie, ou à tout endroit important sous le soleil, mais si l'on veut mettre en vigueur toutes les dispositions que le bill contient, il faudra établir de telles agences. Elles représenteront des dépenses considérables. Au commencement, les sommes dépensées ne seraient peut-être pas très fortes, mais la Commission du tarif se grossirait de toutes ces agences. Le nombre de ses employés augmenterait, et après un certain temps, elle constituerait un rouage puissant dépensant des milliers et probablement des centaines de milliers de dollars puisés dans la bourse des contribuables du Canada. Je n'hésite pas à dire que nous ne

pouvons pas entreprendre de faire de telles dépenses au temps actuel.

Comme on l'a déjà dit dans cette Chambre, le présent Gouvernement s'est déjà occupé de la question du tarif des douanes. Dans deux occasions différentes, le Gouvernement, dans sa sagesse, a cru bon d'augmenter le tarif douanier. Il paraît s'être assez renseigné sur toutes les questions importantes du tarif, et je ne vois pas pourquoi il veut maintenant grever lourdement le peuple en lui imposant le coût d'une commission dont les fonctions seront de chercher d'autres renseignements. Le seul motif que je vois à l'établissement de cette commission est que quelqu'un est en quête de position et qu'il la lui faut de suite.

La Commission du tarif, entre autres pouvoirs très étendus, aurait celui d'examiner les témoins sous serment. Je ne sais jusqu'à quel point cette disposition sera appliquée, mais il me semble que ce serait dépasser les limites que de donner à une commission agissant sous la tutelle du Gouvernement l'autorisation de s'immiscer, à son gré, dans les affaires privées des gens de toutes les parties du pays. On pourrait peut-être raisonnablement donner une telle autorisation à un corps purement judiciaire, mais cette Commission sera tout autre; elle sera un agent direct du Gouvernement dont elle suivra les instructions. Cela revient à dire qu'elle sera nécessairement composée de partisans politiques. Il ne peut, ce me semble, en être autrement. Je n'aimerais pas à voir cette commission, ainsi composée de partisans du Gouvernement, venir faire enquête sur les affaires privées des manufacturiers de la province du Nouveau-Brunswick.

Je présente cet amendement parce que je crois que le Sénat devrait affirmer ses vues sur une question de cette nature. Quelques-uns croient que le Sénat ne devrait pas assumer la responsabilité de rejeter un projet de loi du Gouvernement, et d'autres semblent hésiter à mettre des obstacles à toute action du Gouvernement. Quant à moi, je ne veux aucunement entraver la politique du Gouvernement. Nous savons qu'une majorité populaire a porté la présente administration au pouvoir avec la mission de hausser le tarif douanier. Personnellement—et je crois que c'est aussi le sentiment de tous les membres du Sénat—je veux donner au Gouvernement toutes les facilités possibles pour lui permettre de réaliser son programme et d'en juger les effets lorsqu'il sera appliqué dans le pays. Le temps seul pourra nous révéler si les points de ce programme sont bons ou mauvais. Chacun de nous est libre de croire à la politique du libre-échange, de la protection modérée